CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 6 juin 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, 20 h 00.

Sont présents les membres du conseil, Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Sont aussi présents, monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier et madame la directrice générale adjointe et greffière adjointe Julie Thérien.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 20 h 00.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

2022-06-221 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 20 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-222 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire soit le suivant :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Conduite sanitaire – Mandat à CIMA
4- Mandat à la firme LH2 pour services professionnels – Conception des jeux d'eau
5- Ajout - Dépôt – Premier Projet de règlement numéro 218-2022, afin de modifier le règlement de zonage numéro 132 de l'Ex municipalité de Wright de la Ville de Gracefield pour permettre la classe habitation (H1) unifamiliale isolée dans la zone F-170
6- Varia
7- Levée de la séance extraordinaire

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-223 Conduite sanitaire – Mandat à CIMA

Considérant que la Ville de Gracefield s'est engagée à fournir les infrastructures adéquates pour les services d'aqueduc et d'égouts afin d'offrir ces services indispensables à la construction des vingt-six (26) logements santé à Gracefield ;

Considérant qu'une conduite d'égout traverse des propriétés privées et ce, principalement en arrière du Bar Chez Rick ;

Considérant que la ville doit s'assurer de la position exacte de la conduite ainsi que de son état ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu,

De mandater la firme CIMA afin de procéder au nettoyage et à l'inspection télévisée de la conduite sanitaire existante, selon leur soumission de 10 875,00 $.

Cette dépense sera imputée au compte de la subvention reçue par la Ville de Gracefield.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-224 Mandat à la firme LH2 pour services professionnels – Conception des jeux d'eau

Considérant que la Ville de Gracefield a reçu une aide financière de 100 000,00 $ du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour la construction de jeux d'eau au parc des loisirs ;

Considérant que la firme LH2 offre des services professionnels d'ingénierie ;

Considérant que la firme a déposé une offre de services à la ville pour un montant de 7 200,00 $ plus les taxes applicables.

Considérant que cette offre de services comprend la visite des lieux, la coordination, la préparation des documents d'appels d'offres, l'estimation des coûts, les services durant l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield le contrat de services de la firme LH2 pour les services de professionnels reliés au projet des jeux d'eau, au montant soumis.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Hugo Guénette se retire à 20 h 03.

Dépôt – Premier Projet de règlement numéro 218-2022, afin de modifier le règlement de zonage numéro 132 de l'Ex municipalité de Wright de la Ville de Gracefield pour permettre la classe habitation (H1) unifamiliale isolée dans la zone F-170

Monsieur le conseiller Alain Labelle dépose le premier projet de règlement numéro 218-2022, afin de modifier le règlement de zonage numéro 132 de l'Ex municipalité de Wright de la Ville de Gracefield pour permettre la classe habitation (H1) unifamiliale isolée dans la zone F-170.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Hugo Guénette réintègre son siège à 20 h 04.

2022-06-225 Levée de la séance d'ajournement

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 20 h 05.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron	Jean-Marie Gauthier

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire